

Gex, le 14 novembre 2013

13/01/VB/MLS/N°09

COMPTE-RENDU DU 04 NOVEMBRE 2013

CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTS : Monsieur PAOLI, Maire
Messieurs DUNAND, PELLETIER,
Mesdames MARET, DINGEON, MOISAN, GAPIHAN, Adjoints.
Messieurs MARCEAU, HELLET, SICARD, DANGUY, ROBBEZ, AMIOTTE,
REDIER de la VILLATTE,
Mesdames JACQUET, DECREÉ, COURT, SCHULLER, MOREL-
CASTERAN, GILLET, ASSENARE, BLANCHARD, CHARRE.

EXCUSE : Monsieur LEROY.

POUVOIRS : Monsieur GREGGIO donne pouvoir à Monsieur PAOLI,
Madame CHAPON donne pouvoir à Monsieur DUNAND,
Monsieur Mr RENARD donne pouvoir à Madame MOISAN
Madame KAHNERT donne pouvoir à Madame CHARRE,
Monsieur GAVILLET donne pouvoir à Monsieur AMIOTTE,

SECRETARE : Monsieur Patrice DUNAND a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.



APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 07 OCTOBRE 2013

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité. Madame COURT s'est abstenue.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR : (envoyé et publié le 25 octobre 2013)

ORDRE DU JOUR

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

DÉLIBÉRATIONS :

- 1) Décision modificative n°3 – budget commune 2013,
- 2) Assurance statutaire 2014-2017,
- 3) Cession d'une immobilisation et sortie d'inventaire,

- 4) Modification du tableau des durées d'amortissement,
- 5) Mise à disposition de personnel communal au CCAS pour le portage des repas,
- 6) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Gex.

COMMISSIONS :

- 1) Compte-rendu de la commission urbanisme du 29 octobre 2013 présenté par Madame DINGEON (celui-ci vous sera distribué au cours de la séance),
- 2) Compte-rendu de la commission voirie-bâtiments du 1^{er} octobre 2013 présenté par Monsieur PELLETIER,
- 3) Compte-rendu de la commission finances du 09 octobre 2013 présenté par Mr PAOLI.

QUESTIONS DIVERSES :

- ◆ Lecture des décisions :
 - ✓ Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec NORMA production dans le cadre de la saison culturelle 2013-2014,
 - ✓ Fourniture et pose de 10 panneaux polycarbonates pour l'espace Perdtemps,
 - ✓ Acquisition de matériels pour l'entretien du complexe sportif du Turet,
 - ✓ Avenant n° 3 – aménagement de la rue de Lyon phase III – entreprise EIFFAGE TP,
 - ✓ Contrat de prestations de services – archives communales,
 - ✓ Contrat de cession du droit de représentation de spectacle avec « Les Voix du Conte » dans le cadre du festival « P'tits Yeux Grand Ecran » 2013,
 - ✓ Attribution du logement de secours sis 62 rue de l'horloge à Mademoiselle GUMY Johanna.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Au terme du recensement des besoins des services et des recettes de fonctionnement de la collectivité, le budget fonctionnement s'établirait à 13.442.000,00 € en 2014, 12.912.500,00 € en 2013, dont 2.046.472,00 € au titre du virement en section d'investissement et 600.000,00 € au titre des amortissements.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à 10.795.528,00 €, 10.286.050,00 € en 2013.

EVOLUTION DES RECETTES

Atténuation charges

Elles ont été sous-évaluées lors du BP 2013.

Nous avons, en effet, ajouté 60.000,00 € en DM (les encaissements à la mi-septembre s'élèvent à 147.000,00 €. Nous avons effectivement 4 absences de longue durée et 2 mi temps thérapeutiques de longue durée.

Produit des services : 868.000,00 € en 2014, 736.500,00 € prévus au BP 2013. En DM, nous avons ajouté 163.000,00 € pour les raisons suivantes :

- un certain nombre de produits 2012 n'avaient pas été rattachés.
- Augmentation des effectifs de la cantine : 79.346 repas servis en 2011, 87.958 en 2012 (92 000 sur l'année scolaire 2012/2013).
- Augmentation des places garderie 45.000 h en 2012 ; 36.115 h en 2011 (150 places à la rentrée 2013).
- Augmentation effectifs au CLSH :
 - Mercredi : 1.686 journées en 2011, 2012 : 2.242.
 - vacances : 2.896 journées en 2011, 4.214 en 2012.

IMPOTS ET TAXES

L'augmentation des bases en 2014 est estimée à 2 % pour TH, FB et CET.

En effet, l'augmentation estimée en 2013 lors du BP était présomptueuse (3 % pour la TH et FB). Nous avons dû réduire les montants prévus lors du BP en DM. L'augmentation des bases notifiées constatée a été de 1.91 % pour la TH et 2.19 % pour le FB.

Le budget 2014 sera proposé sans augmentation de taux :

taxe d'habitation	16.95%
taxe foncier bâti	14.43%
taxe foncier non bâti	94.29%
contribution économique territoriale	20.08%

Augmentation des produits de taxe sur électricité pour 2 raisons :

- augmentation des volumes liés à celle du nombre d'habitants
- augmentation de la taxe.

Droit de mutation maintenu à 500.000,00 €.

DOTATION ET PARTICIPATIONS

L'Etat entend retenir 1,5 milliards d'Euro en 2013 et 2014 sur les dotations aux collectivités. A ce jour, les répartitions entre les types de collectivité ne sont pas précisées. Au vu des éléments communiqués, nous avons estimé que la diminution de recettes représenterait 2.5 % de la DGF (1.917.000,00 € en 2013 : 50.000,00 € avait été rajoutés au BS).

Les autres dotations ont été maintenues à leur niveau 2013.

25.000,00 € ont été prévus pour la dotation recensement.

Pour la CFG nous avons prévus 2.800.000,00 € comme lors du BP 2013.

Les participations CAF sont en augmentation du fait des effectifs croissants au CLSH et à la garderie.

EVOLUTION DES DEPENSES

CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les principales évolutions concernent l'énergie en augmentation :

- Augmentation des surfaces (halle des sports)
- Augmentation des coûts unitaires.
- Saison de chauffe longue en 2012/2013 (les services se sont calés sur les consommations 2012/2013).

Baisse du montant des travaux d'entretien de voirie par rapport aux prévisions 2013.

Hausse des travaux d'entretien, équipements supplémentaires et travaux entreprises.

PERSONNEL

Le montant est impacté par :

- Organisation du recensement entre 75.000,00 € et 80.000,00 €.
- Recrutement d'un agent chargé de mission « rythmes scolaires » : 35.000,00 €.
- La réorganisation des services conduisant au recrutement de : 1 rédacteur, 1 technicien territorial, 2 adjoints administratifs, 1 agent de maîtrise, 1 adjoint technique : soit à peu près 220.000,00 €.
- Les recrutements récents de personnels relativement âgés ce qui conduit à des reprises de carrière.
- L'augmentation des cotisations retraites

Atténuation recettes :

- Taxe de séjour : assortie d'une recette équivalente.
- FNGIR.
- Fond de péréquation recettes fiscales dont nous avons rectifié le montant lors de la DM en septembre.

AUTRES CHARGES

- Prévision indemnités élus au taux maximum à compter d'avril
- Augmentation du contingent incendie depuis 2013 (nouvelles règles de calcul) et prise en charge de l'allocation de vétérance par la commune.
- Ouverture d'une enveloppe plus importante pour les subventions.

Charges financières

Prévision en baisse :

- Aucun emprunt réalisé en 2013.
- Diminution du capital à rembourser 11.678.806,00 € au 31/12/13 ; 10.741.119,35 € au 31/12/14. Il faut noter que l'emprunt revolving ne génère aucun frais puisqu'il a été remboursé le 25/9/2012. Par contre, il demeure dans la dette communale puis qu'il est nécessaire à l'équilibre budgétaire, il peut être remobilisé à tout moment. La trésorerie de la commune ne le nécessite pas actuellement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nous l'avons vu précédemment, nous disposons de 2.646.472,00 € provenant des recettes disponibles pour financer les investissements.

Nous pouvons tabler sur des recettes TVA de 700.000,00 € en fonction des travaux 2013 (au vu des réalisés à ce jour).

Pour la Taxe d'aménagement, nous ne disposons pas d'éléments de la part des services fiscaux qui liquident la taxe. Dans le silence de cette administration, nous inscrirons 300.000,00 €. Ceci pose quand même des problèmes pour la prévision budgétaire. La DGIFP n'a communiqué aucune estimation des produits de la TA pour 2013 et 2014, cette taxe n'a d'ailleurs pas été mise en recouvrement à ce jour.

Dans le cadre de la convention PUP, nous recevrons, en 2014, selon l'échéancier arrêté en février : 480.000,00 € pour les accès, 680.600,00 € pour l'acquisition et l'aménagement de l'espace public, 104.000,00 € pour le raccordement électrique, 18.000,00 € pour le réseau eau pluviale et 200.000,00 € pour le réseau eau potable.

Le total des recettes disponibles pour le financement de l'investissement s'élève à 5.129.472,00 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La commission des finances a proposé d'inscrire pour le budget 2014 : 3.339.230,00 €.

Le remboursement de la dette en 2014 s'élèvera à 927.000,00 €.

Il faudra ajouter à ces investissements : 8.000,00 € pour l'acquisition de 2 photocopieurs : 1 pour l'école des vertes campagnes et 1 pour l'école Parozet et 80.000,00 € pour l'évolution du parc informatique et des logiciels notamment compta et RH.

En outre, la commune a signé une convention PUP avec la SLC PITANCE pour le secteur des contaminés (délibération du 15/7/2013)

Cette convention prévoit en 2014 :

- | | |
|--|----------------|
| ➤ Le commencement de la réalisation de l'accès : | 480.000,00 € |
| ➤ L'acquisition du terrain ER 7 et son aménagement : | 1.362.000,00 € |
| ➤ Le raccordement électrique : | 104.000,00 € |
| ➤ Le réseau eau pluviale : | 63.000,00 € |
| ➤ Le réseau eau potable : | 200.000,00 € |

Il est donc nécessaire d'inscrire ces travaux dès le début de l'exercice 2014, certains éléments étant livrables dès juin 2014 (accès pour partie, réseau pluvial et raccordement électrique). Nous supporterons la TVA sur ces travaux (1 377 000€TTC), 948 000€ pour l'acquisition des terrains, les 200 000€ pour le réseau eau potable étant une participation reversée à la CCPG n'ont aucun effet sur la situation financière de la commune

L'inscription sur ce programme en dépense s'élève à 2 325 000€, en recettes à 1 283 000€. (Les 200 000€ pour eau potable non compris en recettes et dépenses).

Le montant des investissements proposé est donc de : 6.563.230,00 € (hors travaux collège 30 000€).

Il manque 1.433.758,00 € pour équilibrer la section d'investissement.

Proposition pour le financement

Nous pouvons solliciter les établissements financiers pour emprunter 1.350.000,00 €.

Cet emprunt ne servirait qu'à assurer l'équilibre budgétaire au moment du vote du BP. En effet, les excédents que nous constaterons lors du vote du CA seront largement supérieurs au montant ci-dessus pour au moins 2 raisons :

- Inscription en 2013 de 2.092.000,00 € pour l'école de Parozet, pour laquelle aucun engagement ne sera fait hors étude ACS d'ici le vote du CA.
- Méconnaissance des produits de la TA pour les raisons indiquées ci-dessus, ils seront supérieurs à nos prévisions prudentes en 2013 : 324.000,00 € (ce montant correspondant à la TLE généré avant la réforme de la taxe d'aménagement).

Les conditions d'emprunt sont certes moins rigides que les dernières années. Mais la souplesse dans la mobilisation des emprunts à un coût et n'est pas celle dont nous avons bénéficiée de 1998 à 2008. Donc, il vaut mieux éviter de s'engager dans des contrats d'emprunt pour financer l'inscription de projets non finalisés ou en état d'être lancés en réalisation, notre trésorerie étant largement suffisante actuellement pour satisfaire les besoins. La conséquence de ces emprunts prématurés étant l'augmentation de la dette et des frais financiers sans fondement.

Il ne faut pas perdre de vue qu'en l'état, un certain nombre de dossiers d'un montant conséquent dont l'inscription est envisagée au budget ne sont pas au niveau d'une phase de réalisation. Il s'agit de :

- Perdtemps pour : 482.000,00 €
- Réseau eaux pluviales à Parozet : 923.000,00 € (il faudra laisser 60.000,00 € pour étude MO et premières démarches)
- Acquisition des emplacements réservés bassin orage : 310.000,00 €

La proposition est donc de ne pas inscrire ces montants lors du BP ; ceci nous permettant de ne pas nous endetter alors qu'il est patent, en l'état, que nous pourrions inscrire ces travaux sans emprunt après adoption du CA.

Modification du montant de la commission du 18 septembre 2013

Dans les propositions de la commission du 18 septembre 2013, il y avait une inversion de montant entre la rue de l'Ovellas et les bacs de la rue de l'Horloge. De plus, le devis ayant été reçu pour ces derniers, nous pouvons ajuster le montant.

Bacs : 12.000 € au lieu de 45.000 €

Réfection de la rue de l'Ovellas : 45.000 € au lieu de 20.000 € (cette dépense devait être inscrite en fonctionnement).

Conclusion de la commission

Le budget 2014 sera équilibré.

La commune n'aura pas besoin de recourir à l'emprunt ; les taux communaux d'imposition seront maintenus.

Les projets concernant l'aménagement de l'école Perdtemps, la réalisation des réseaux d'eau à Parozet, l'acquisition des terrains en emplacement réservé pour la réalisation de bassins d'orage seront inscrits en DM en 2013 lors de la notification des recettes par l'Etat : fiscalité, taxe d'aménagement et le Département : CFG et la reprise des résultats 2013.

Il est souligné que ces trois opérations ne sont pas en état d'être réalisées actuellement. Pour les deux premières le DCE n'est pas abouti, pour la dernière les négociations ne sont pas engagées avec les propriétaires des terrains.

- **REMARQUES :**

Monsieur AMIOTTE : « **Fonctionnement :** nous ne disposons pas du détail des prévisions de dépenses et recettes de fonctionnement, en conséquence nos remarques ne peuvent s'appuyer que sur les quelques valeurs distribuées lors de la commission du 17 octobre.

Recettes : L'augmentation des produits de services est logique, elle suit en effet l'augmentation des services offerts à la population : cantine, garderie, CLSH. Si cette augmentation couvre au moins les frais de fonctionnement, couvre-t-elle les investissements nécessaires liés à une démographie galopante ? »

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'un débat d'orientations, on ne débat pas sur le détail du budget ».

Monsieur AMIOTTE : « Dans vos prévisions, vous ne faites pas allusion aux frais qui seront engendrés par la réforme des rythmes scolaires, les parents couvriront-ils en totalité le coût des activités ? En tous cas, nous constatons d'ores et déjà le recrutement d'un agent chargé de mission « Rythmes scolaires » pour la somme rondelette de 35 000 €. Ce recrutement est-il indispensable ? Nous pensons que le plus difficile n'est pas la planification des intervenants extérieurs, mais plutôt leur recrutement. La prime de 50 € par enfant est reconduite pour 2014, on ne la distingue pas dans votre budget recettes : 50 000 € ».

Monsieur le Maire : Vous savez que l'organisation des rythmes scolaires est en préparation, ils s'appliqueront à la rentrée 2014. Nous inscrirons les sommes nécessaires en fonction du résultat du CA lorsque nous aurons une meilleure lisibilité.

Monsieur AMIOTTE : « **Impôts et taxes :** il aurait été suicidaire d'augmenter les taux d'imposition communaux l'année des élections. Mais nous ne perdons rien pour attendre, en 2015 comme en 2009, les taux risquent de ne pas stagner !

Les transactions immobilières ne fléchissant pas dans le Pays de Gex, les 500 000 € programmés sont certainement sous évalués.

Dotations et participations. Nous déplorons, comme vous, la baisse de la DGF ».

Monsieur le Maire : « Le gouvernement émet une nouvelle taxe tous les jours, il serait donc mal venu d'augmenter les impôts communaux.

Les taux communaux sont élevés, mais ils reposent sur des bases plus faibles que les communes voisines (un tableau comparatif a été élaboré, il vous sera remis lors de la commission des finances) ».

Monsieur AMIOTTE : « **Les dépenses énergétiques** sont en constante augmentation. La dépense de la future chaudière à bois a-t-elle été estimée ? Où sont les investissements d'isolation de certains bâtiments publics très énergivores ? Peut-on prévoir tous les ans le financement de travaux d'isolation ? Ces investissements coûteux pourraient limiter à plus long terme les dépenses énergétiques ».

Monsieur le Maire : « Les dépenses de fonctionnement futures devraient être mieux ciblées, notamment pour ce qui concerne l'énergie. L'augmentation de ces dépenses est liée à celle des m² à disposition ».

Monsieur DUNAND : « Le réseau de chaleur est une nouveauté. Pour avoir un coût estimé, il aurait fallu un retour d'expérience, ce n'est pas le cas. Il faut aussi préciser que du coût de fonctionnement de cette chaufferie devra être retiré celui des chaufferies remplacées ».

Monsieur REDIER de la VILLATTE : « Pour ma part, j'ai toujours été réservé sur ce choix, ce qui me préoccupe c'est le problème de l'alimentation en bois, dans un contexte où ce type d'énergie se développe, le coût va certainement augmenter et l'approvisionnement sera plus tendu ».

Monsieur DUNAND : « Cette remarque a déjà été faite, nous avons eu un problème de stockage, celui-ci devrait être résolu. La remarque sur la demande peut s'appliquer à tous les types d'énergie ».

Monsieur AMIOTTE : « Prévoit-on un budget isolation pour les bâtiments ? »

Monsieur le Maire : « Dans les bâtiments récents non, par contre dans les plus anciens, lors de la rénovation des améliorations sont mises en œuvre (exemple : Halle Perdtemps) ».

Monsieur AMIOTTE : « Autres charges : Question : « prévision indemnités élus au taux maximum à compter d'avril » ? »

Monsieur le Maire : « On inscrit au budget, le montant maximum possible, il appartiendra à la nouvelle assemblée de fixer les taux ».

Monsieur AMIOTTE : « Charges financières : demande d'explications. Le capital à rembourser sur le CA 2012 au 31/12/N atteint 12 495 660.29 € (p 151) et non 11 678 806 € ? »

N.B : *Il s'agit de l'encours au 31/12/13 et 31/12/14 et non de celui du 31/12/12 et 31/12/13. Il convient de souligner que s'agissant de provisions, ce montant évolue en fonction des ajustements liés aux emprunts à taux révisibles.*

Monsieur AMIOTTE : « Investissements Recettes : les recettes de taxes sont certainement sous évaluées. (FCTVA en 2012 : 861 185 € et TLE en 2012 312 541, TA en 2013 : 324 000 €) ».

Monsieur le Maire : « Le FCTVA varie en fonction des dépenses d'investissement de l'exercice précédent, il n'est pas nécessairement équivalent d'une année sur l'autre. Il repose, étant donné la date d'établissement du budget, sur une estimation. En effet, au mois de septembre nous ne connaissons pas le montant exact des investissements qui seraient réalisés en 2013.

Pour la taxe d'aménagement, les recettes seront effectivement plus importantes, mais le DGIFP n'est pas en mesure de communiquer le montant des recettes. Nous l'avons évoqué en commission, à ce jour, nous n'avons pas les montants de la taxe d'aménagement que nous encaisserons en 2013 du fait des permis délivrés entre le 1^{er} mars 2012 et le 31 décembre 2012 ».

Monsieur AMIOTTE : « Investissements Dépenses : le montant des dépenses inscrites lors de la commission des finances n'est pas de 3 339 230 € mais de 3 306 230 € car il y avait une erreur dans le prix des deux bacs (12 000 et non 45 000 €) ».

Monsieur le Maire : « Effectivement, le montant des travaux retenus au terme de la commission du 09 octobre 2013, compte tenu de la sous évaluation des bacs devant la mairie est de 3.306.230,00 € ».

Monsieur AMIOTTE : « Nous sommes bien obligés de croire que le remboursement de la dette en 2014 sera de 927 000 € ».

Monsieur le Maire : « Les états de la dette vous seront remis en commission des finances le 13 novembre 2013 ».

Monsieur AMIOTTE : « La création de la Canopée en béton armé des Contamines grèvera le budget 2014 : 2 209 000 €, même si le PUP signé avec le promoteur SLC Pitance réduira la note de 1 482 600 €. Et cela sans compter les infrastructures qui devront être créées pour assurer des services à cette nouvelle population ».

Monsieur le Maire : « Un espace public de 7.000 m² sera créé en plein centre ville, soit autant que le Parc des Cèdres. Effectivement, ceci nécessite un montant prévisionnel pour l'aménagement et l'acquisition du terrain (50 %) car cet espace n'est pas uniquement destiné aux habitants des Contamines mais à l'ensemble des habitants du quartier.

On peut revenir sur le PUP. On pourrait construire plus.

A ce propos, Défi Contamines a déposé ses recours, que nous avons transmis à nos conseils ; les remarques portant plus sur la forme que sur le fond ».

Monsieur AMIOTTE : « Le financement de ces dépenses d'investissement sans emprunt est certainement souhaitable, surtout à la veille d'une échéance électorale. Néanmoins, il est surprenant et semble-t-il inutile d'effacer le montant (482 000 €) du financement des travaux à l'école de Perdttemps, alors qu'une somme de 2 092 000 €, prévue dans le BP 2013 pour l'extension de Parozet, n'a pas été utilisée ».

Monsieur le Maire : « On ne supprime pas, ceci a été examiné en commission des finances le 09 octobre 2013. Etant donné les conditions d'emprunts et les résultats escomptés pour 2013, nous pensons, effectivement, avoir largement de quoi faire face au financement des deux opérations que nous avons retirées du budget primitif en précisant qu'elles seraient inscrites lors de la décision modificative constatant les résultats 2013.

La somme inscrite pour l'école de Parozet au budget 2013 ne pourra être reprise que lors du constat du résultat ».

Monsieur AMIOTTE : « Nous avons enfin obtenu dans le budget primitif 50 000 € pour des pistes cyclables, nous espérons qu'ils seront utilisés en 2014 sans attendre le BHNS ».

Monsieur REDIER de la VILLATTE : « Il s'agit d'un DOB de fin de mandat, il porte sur la fin des travaux engagés, il n'y a pas grand-chose à en dire. Par contre, en analysant, compte tenu de la CFG et de la réalisation des cessions de terrains, on pourrait penser que l'on demande trop d'impôts ; ceux-ci se justifiant par la réalisation d'équipements à venir ».

Monsieur le Maire : « Il est toujours difficile d'évoquer une baisse des impôts. Nous nous désendettions en remboursant la dette et en ne recourant pas à l'emprunt. Nous avons réalisé et devons réaliser de nouveaux équipements, de plus en plus de services sont mis en place et fournis aux usagers.

Nous avons réalisé des investissements très lourds, grâce à des cessions foncières ».

I. DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET COMMUNE 2013

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Quelques ajustements sont nécessaires pour le budget 2013. Ils portent sur des crédits manquants pour boucler certaines opérations ou de nouvelles demandes de travaux

Un certain nombre d'opérations d'ordre sont également budgétées.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Article 614 – Charges locatives : + 8.000,00 €

L'agence des Damiers gérant la copropriété des Vertes Campagnes a fait parvenir les charges relatives à cette copropriété, établies à l'ordre de la commune. Nous les avons donc réglées : + 8.000,00 €

Article 61523 – Voies et réseaux

Transfert des sommes prévues pour le revêtement de la RD 1005 car cette somme ne peut être imputée en investissement : + 30.000,00 €

Article 657362 – CCAS

Somme nécessaire pour le transfert du véhicule portage des repas 12.000,00 €

Article 66111 – Frais financiers

Nous pouvons réduire les couvertures pour frais financiers de - 30.000,00 €

CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Equilibre budgétaire : -14.000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE 042 – VIREMENT ENTRE SECTION :

Article 722 – Travaux en régie (opération d'ordre) : + 6.000,00 €

Les travaux concernant le pas d'âne au Parc des Cèdres ont été réalisés en régie pour partie (le même montant est retiré à l'opération 223011 article 2315).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 040 – TRANSFERT ENTRE SECTION :

Article 2315 – installation matériels et outillage : + 6.000,00 €

Réalisation de travaux en régie au Parc des Cèdres (opération d'ordre).

CHAPITRE 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES :

Intégration des frais d'étude et d'insertion 2012 en compte d'immobilisation.

Article 2313 – Constructions : 52.202,58 €

Article 2315 – Installation matériels et outillage : 4.897,01 €

(Opération d'ordre à l'intérieur de la section investissement).

OPERATION 172161 – Matériel voirie

Article 2315 – Acquisition illuminations : +15.000,00 €

OPERATION 172163 - Place du Château +33.600,00 €

Un certain nombre d'engagements effectués en 2012 n'ont pas été maintenus (16.000,00 €), ils concernaient notamment la maîtrise d'œuvre.

Des travaux supplémentaires concernant le mobilier, jardin et réseaux ont été demandés +17.600,00 €

OPERATION 172164 – Rue de l'Horloge +34.800,00 €

Un certain nombre de reports n'ont pas été pris en compte car engagés sur un programme erroné 9.300,00 €

Eclairage des façades 13.500,00 €

Acquisition bacs (ils ne seront plus au BP 2014) 12.000,00 €

OPERATION 172169 – Feux RD 1005 -30.000,00 €

Revêtement à inscrire en fonctionnement.

OPERATION 172172 – Eclairage place de la Visitation +200,00 €

Ouverture 8.700,00 €

Devis 8.999,00 €

OPERATION 207003 – Clôture terrains +700,00 €

Ouverture 12.000,00 €

Travaux 12.627,31 €

OPERATION 223001 – Parc des Cèdres

Article 2315 – installation matériels et outillage :

Réalisation de travaux en régie transférés en fonctionnement : -6.000,00 €

OPERATION 221021 – Extension Parozet

Article 2313 – Construction

Retrait des sommes nécessaires pour équilibre budgétaire : -53.700,00 €

OPERATION 222004 – Travaux Eglise

Article 2313 – Construction +2.000,00 €

Crédits insuffisants pour la reprise de la corniche (devis 12.187,24 €).

INVESTISSEMENT RECETTES :

CHAPITRE 021 : VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT -2.000,00 €

CHAPITRE 024 – CESSION D'IMMOBILISATION

Cession de deux véhicules des services techniques : +4.600,00 €

CHAPITRE 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES

Opération d'ordre dans la section d'investissement.

Immobilisation des frais d'insertion et étude.

Article 2031 – Frais d'études +45.401,30 €

Article 2033 – Frais d'insertion +11.698,29 €

◆ DÉLIBÉRATION

DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET COMMUNE 2013

VU la note de synthèse,

VU le budget primitif 2013,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits nécessaires à la réalisation de certaines opérations et le fonctionnement de la collectivité,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le budget communal 2013 de la manière suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES :

DM

CHAPITRE 040 – TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Article 2315 – fonction 822 - Installations, matériel et outillage 6.000,00 €

CHAPITRE 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES

Article 2313 – fonction 01 – Constructions 52.202,58 €

Article 2315 – fonction 01 - Installations, matériel et outillage 4.897,01 €

PROGRAMME 172161 – MATERIEL VOIRIE

Article 2315 – fonction 820 – Installations, matériel et outillage 15.000,00 €

PROGRAMME 172163 – PLACE DU CHÂTEAU, ABONDANCE

Article 2315 – fonction 820 – Installations, matériel et outillage 33.600,00 €

PROGRAMME 172164 – RUE DE L'HORLOGE

Article 2315 – fonction 820 – Installations, matériel et outillage 34.800,00 €

PROGRAMME 172169 – FEUX RD 1005

Article 2315 – fonction 820 – Installations, matériel et outillage -30.000,00 €

PROGRAMME 172172 – ECLAIRAGE PLACE DE LA VISITATION

Article 2315 – fonction 820 – Installations, matériel et outillage 200,00 €

PROGRAMME 207003 – CLOTURE

Article 2313 – fonction 414 – Constructions 700,00 €

PROGRAMME 221021 – EXTENSION ECOLE

Article 2313 – fonction 211 – Constructions -53.700,00 €

PROGRAMME 222004 – TRAVAUX EGLISE

Article 2313 – fonction 211 – Constructions 2.000,00 €

PROGRAMME 223011 – CREATION ECLAIRAGE EXTERIEUR

Article 2315 – fonction 823 – Installations, matériel et outillage -6.000,00 €

Le total des dépenses d'investissement est de 59.699,29 €.

RECETTES :

CHAPITRE 021 – VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

Article 021 – fonction 01 – Virement de la section de fonctionnement -2.000,00 €

CHAPITRE 024 – PRODUIT DES CESSIONS

Article 024 – fonction 01 – Produits de cessions d'immobilisations 4.600,00 €

CHAPITRE 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES

Article 2031 – fonction 01 - Frais d'études 45.401,30 €

Article 2033 – fonction 01 - Frais d'insertion 11.698,29 €

Le total des recettes d'investissement est de 59.699,29 €.

La section investissement est équilibrée, après ces modifications, à 19.384.218,88 €.

SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :

DM

CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL

Article 614 – fonction 020 – Charges locatives 8.000,00 €

Article 61523 – fonction 813 – Voies et réseaux 30.000,00 €

CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Article 023 – fonction 01 – Virement de la section de fonctionnement -14.000,00 €

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION

Article 657362 – fonction 01 – CCAS 12.000,00 €

CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIERES

Article 66111 – fonction 01 – Intérêts réglés à l'échéance -30.000,00 €

Le total des dépenses de fonctionnement est de 6.000,00 €.

RECETTES :

CHAPITRE 042 – TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Article 722 – fonction 01 – Immobilisations corporelles 6.000,00 €

Le total des recettes de fonctionnement est de 6.000,00 €.

La section de fonctionnement est équilibrée, après ces modifications, à 18.581.534,69 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les modifications ci-dessus.

Mesdames CHARRE, KAHNERT (procuration), Messieurs GAVILLET, AMIOTTE ont voté contre.

Monsieur REDIER de la VILLATTE s'est abstenu.

II. ASSURANCE STATUTAIRE 2014-2017

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le 13 aout 2013, a été lancé un appel d'offres pour les assurances statutaires du personnel.

Le contrat actuel s'achève le 31 décembre 2013.

Une consultation a été lancée pour la recherche d'un nouveau prestataire.

La commission d'appel d'offres, réunie le 10 octobre 2013 et le 17 octobre 2013, a établi le classement en fonction des offres reçues. Le candidat classé premier est le cabinet GRAS SAVOYE courtier, se présentant comme mandataire de la Caisse Nationale de Prévoyance, au taux de 5.5 %, avec une franchise de 30 jours cumulés, 5.3% pour 10 jours francs par arrêt et de 5.05% pour 15 jours francs par arrêt.

Ceci représente une cotisation de 129.301,76 € à 140.823,70 € suivant la franchise retenue sur la base des traitements des titulaires en 2012.

Pour l'ancien contrat, la prime s'élevait à 120.340,25 € avec une franchise de 30 jours cumulés au taux de 4.7 %. Augmentation de +17 %.

◆ DÉLIBÉRATION

ASSURANCE STATUTAIRE 2014-2017

VU la note de synthèse,

VU les procès-verbaux des commissions d'appel d'offres des 10 et 17 octobre 2013,

CONSIDÉRANT que l'offre de la Société GRAS SAVOYE, sise 17-19 Avenue Georges Pompidou - 69486 LYON CEDEX 3, classée première par la commission d'appel d'offres, est la meilleure au regard des critères de jugement retenus par le conseil municipal,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de retenir la Société GRAS SAVOYE pour la couverture des risques statutaires, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017 et de l'autoriser à signer le contrat à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RETIENT** la Société GRAS SAVOYE pour la couverture statutaire du personnel.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce marché.

III. CESSION D'UNE IMMOBILISATION ET SORTIE D'INVENTAIRE

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La collectivité a acquis en 2013 un véhicule utilitaire NISSAN CABSTAR en remplacement d'un Renault Master devenu obsolète.

Ce matériel, datant de 1993, fait aujourd'hui l'objet d'une offre d'achat par la SARL SINANYAN ET FILS pour un montant de 3.500,00 €.

Il convient donc d'acter la cession de cette immobilisation au profit de l'entreprise SARL SINANYAN ET FILS ainsi que la sortie de ce bien du patrimoine communal.

◆ DÉLIBÉRATION

CESSION D'UNE IMMOBILISATION ET SORTIE D'INVENTAIRE

VU la note de synthèse,

VU l'instruction budgétaire M14,

CONSIDERANT qu'obligation est faite aux collectivités territoriales de tenir à jour l'inventaire des biens immobilisés.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à céder le bien ci-dessous à SARL SINANYAN ET FILS pour un montant de 3.500,00 € et de procéder à sa sortie du patrimoine communal.

N° d'inventaire	: 001609
Type	: véhicule utilitaire
Fournisseur	: Renault
Date d'acquisition	: 14/12/1993
Valeur d'acquisition	: 15000€
Amortissement comptable	: sur 5 ans
Valeur nette comptable	: 0€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à céder le bien ci-dessous à SARL SINANYAN ET FILS pour un montant de 3.500,00 € et de procéder à sa sortie du patrimoine communal.

IV. MODIFICATION DU TABLEAU DES DUREES D'AMORTISSEMENT

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Maire rappelle que les communes dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants sont tenues d'amortir leurs immobilisations.

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Ce procédé permet donc de faire apparaître, à l'actif du bilan, la valeur réelle des immobilisations et d'étaler, dans le temps, la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le Maire précise que :

– La base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises).

– La méthode retenue est la méthode linéaire.

◆ DÉLIBÉRATION

MODIFICATION DU TABLEAU DES DUREES D'AMORTISSEMENT

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU la nomenclature M14,

VU la délibération du 07 juillet 2011,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre à jour le tableau des durées d'amortissement,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir les durées suivantes :

IMPUTATION	LIBELLE	DUREE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
202	Documents d'urbanisme	10
2031	Frais d'études non suivis de réalisation	5
2032	Frais de recherche et développement	5
2033	Frais d'insertions non suivis de réalisation	5
2041	Subventions d'équipement versées personnes publiques	15
2042	Subventions d'équipement versées personnes privées	5
205	Logiciels	2
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2121	Plantations d'arbres et arbustes	10
2128	Autres agencements et aménagements de terrains (clôtures, mouvement de terre...)	20
2132	Immeubles de rapport	30

2135	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	20
2138	Bâtiments légers – Abris	10
2152	Installations de voirie	20
21568	Matériel incendie et de défense civile (extincteurs ...)	5
21571	Matériel roulant de voirie	10
21578	Matériel et outillage de voirie	10
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	10
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers (dans des constructions dont la commune n'est pas propriétaire)	10
2182	Matériel de transport - Véhicules légers et camions (sauf voirie)	8
2183	Matériel de bureau	5
	Matériel informatique	3
	Coffres-forts à usage administratif	20
2184	Mobilier	10
	Coffres-forts – usage autre qu'administratif	20
2188	Autres immobilisations corporelles	5
Biens amortissables d'une valeur <1000 €		1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** les propositions de Monsieur le Maire.

V. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AU CCAS POUR LE PORTAGE DES REPAS

◆ **NOTE DE SYNTHÈSE**

Le SIVOM GEX-CESSY a été dissous par le préfet le 29 mai 2013.

Vous avez approuvé les conditions de liquidation du dit syndicat par délibération du 15 juillet 2013.

L'exécution du service a été confiée au CCAS de Gex. La commune de Gex mettait à disposition du SIVOM une personne à mi-temps pour assurer le portage des repas dont le coût s'élève à environ 20.000 €.

Il vous est proposé de conclure une convention de mise à disposition au bénéfice du CCAS dans les conditions antérieurement accordées au SIVOM.

• **REMARQUES** :

Monsieur AMIOTTE : « Comment la commune de Cessy participera-t-elle à ces frais ? »

Monsieur le Maire : « Une convention fixant les participations sera établie avec la commune de Cessy comme le SIVOM le faisait avec les communes hors du ressort du SIVOM ».

◆ DÉLIBÉRATION

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AU CCAS POUR LE PORTAGE DES REPAS

VU la note de synthèse,

VU l'arrêté du Préfet en date du 29 mai 2013 portant dissolution du SIVOM GEX-CESSY,

VU la délibération du 15 juillet 2013 définissant les modalités de liquidation du SIVOM,

VU le projet de convention annexé à la présente,

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre le service répondant à un besoin social de la population,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de consentir, conformément à la convention annexée à la présente, une mise à disposition de personnel communal au bénéfice du CCAS, pour assurer le portage des repas et de l'autoriser à signer la dite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de mettre à disposition du CCAS du personnel communal dans les conditions définies dans la convention.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente.

VI. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GEX

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le conseil communautaire a décidé, par délibération du 21 septembre 2013, de modifier les statuts de la CCPG.

Les modifications proposées concernent principalement l'institution du PLUi, présenté le 24 octobre 2013 en commission généralisée d'urbanisme.

Le projet est considéré comme un acte unique et homogène.

Le conseil municipal devra donc se prononcer sur l'ensemble du projet.

• REMARQUES :

Monsieur PELLETIER : « Je m'interroge sur le nombre de délégués ? »

Monsieur le Maire : « La commune a délibéré sur le nombre de délégués. Gex est la commune la plus importante, mais l'on s'aperçoit que dans toutes les instances le pouvoir est donné aux petites communes ».

Monsieur AMIOTTE : « Le PLUI reviendra-t-il sur les zones AU ? »

Monsieur REDIER de la VILLATTE : « Les PLU devraient être intégrés tel quel, peut-être y aura-t-il, ensuite, un retour sur les zones AU. Autrement nous sommes sur une fin de cycle de la décentralisation, il faut se lancer dans un nouveau cycle et avancer ».

Monsieur DUNAND : « Je partage les inquiétudes, notamment concernant le PLUI, la CCPG a anticipé la Loi, encore en débat. Beaucoup de modifications seront envisageables.

Je crains, étant donné la lourdeur du sujet, l'éloignement du terrain. Il y aura beaucoup de cogestion, en espérant que nous ne sombrerons pas dans le compromis permanent. Cette délibération est très importante, il faudra être vigilant dans l'application des priorités des élus.

Je crains également que de nouvelles couches viennent se rajouter au millefeuille, avec les SCOT Supra Intercommunalité Communaux, avec encore moins de lisibilité pour la population et les élus ».

◆ DÉLIBÉRATION

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GEX

VU la note de synthèse,

VU le projet de statuts adopté par la CCPG le 21 septembre 2013,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le projet présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet présenté.

VII. COMPTES-RENDUS DE LA COMMISSION URBANISME DU 29 OCTOBRE 2013 (MME DINGEON)

Référence	Déposé le	Surface de terrain (m ²)	Surface Plancher (m ²)	Demandeur	Référence parcellaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Décision
PERMIS D'AMENAGER (1 dossier)								
PA00117313J3005	27/09/2013	3368 m ²	<i>Allouée</i> : 1214 m ²	MAXIMMO	AP 14-15	218 Chemin de l'Embousoir	Aménagement de 11 lots à bâtir	FAVORABLE

PERMIS DE CONSTRUIRE (3 dossiers)								
PC00117313J1030	25/09/2013	910 m ²	-	VERNIZEAU Jacques	E 736	587 rue du Pré de l'Etang	Implantation d'un abri voiture	FAVORABLE (Couverture de l'abri voiture de la même couleur que les tuiles de l'habitation)
PC00117313J1031	14/10/2013	1883 m ²	-	HOUZE Christian-Luc	AY 291	817 route de Tutegny	Implantation d'un abri voiture	FAVORABLE
PC00117312J1026- 01 (modificatif)	16/10/2013	730 m ²	-	VENISSAC Nicolas	E 748- 750-904	114 chemin du Bois de la Motte	Modification de l'aspect des façades	FAVORABLE
DECLARATION PREALABLE (13 dossiers)								
DP00117313J9072	23/08/2013	328 m ²	-	WERNERT DELLERBA Karine	AM 219	62 chemin de la Poudrière	Réfection des menuiseries	FAVORABLE
DP00117313J9079	30/09/2013	770 m ²	-	BOUVIER Thierry	AB 15	71 rue de Rogeland	Modification de l'aspect extérieur	FAVORABLE
DP00117313J9080	01/10/2013	2980 m ²	-	CCPG	BC 10	Route du Grand Chauvilly	Création d'un regard en béton	FAVORABLE
DP00117313J9081	04/10/2013	1885 m ²	6 m ²	POOLE Hélène	C 431	725 Chemin des Galas	Implantation d'une piscine	FAVORABLE
DP00117313J9082	09/10/2013	885 m ²	-	PERROT Jean-René	AC 289	499 rue du Pré de l'Etang	Installation de panneaux photovoltaïques	FAVORABLE
DP00117313J9083	10/10/2013	531 m ²	18.36 m ²	RENDU Guy	AC 267	128 Bis rue du Creux du Loup	Implantation d'un abri jardin	FAVORABLE
DP00117313J9084	11/10/2013	335 m ²	-	ABBOTT John	AI 121	37 rue de la Fontaine	Réfection de la toiture après sinistre	AUTORISEE
DP00117313J9085	11/10/2013	130 m ²	-	WITKOWSKA Zofia	AI 123	49 rue de la Fontaine	Réfection de la toiture après sinistre	AUTORISEE
DP00117313J9087	17/10/2013	336 m ²	-	THOMAS Yann	AM 217	84 chemin de la Poudrière	Ouverture en toiture	FAVORABLE
DP00117313J9089	21/10/2013	1333 m ²	13.75 m ²	RUFENACHT Flavien	AI 426	Rue Léone de Joinville	Fermeture d'un sas d'entrée	FAVORABLE

DP00117313J9090	22/10/2013	3620 m ²	7.96 m ²	ERDF	AP 67	Rue Francis Blanchard	Pose transformateur	FAVORABLE
DP00117313J9092	21/10/2013	313 m ²	-	BAJJIQUI Bélaïd	AL 31	270 rue de Genève	Modification d'ouverture en façade	FAVORABLE
DP00117313J9093	23/10/2013	890 m ²	-	REGY Victor	AC 382	Rue du Pré de l'Etang	Implantation d'une pergola	FAVORABLE
QUESTIONS DIVERSES (8 questions)								
Insertion architectural du projet - rue des Tulipiers						FAVORABLE		
Insertion architectural du projet - 301 rue des Terreaux						FAVORABLE L'extension sera de la même couleur que la construction existante (beige). Le garde-corps sera composé d'éléments verticaux (Code de la construction).		
Mur de soutènement – Lotissement Koppány – Rue Mademoiselle de Gex						FAVORABLE : La terre sera tenue par des gabions végétalisés afin de s'insérer dans l'environnement et de respecter la zone naturelle attenante.		
Projet de 8 logements secteur Gex Pré Vert						FAVORABLE : Le scénario n°2 est retenu. l'accès sur la parcelle se fera par le centre de celle-ci et les logements seront répartis sur deux îlots de 4 habitations.		
Création d'une véranda au-dessus de la cuisine – 604 Rue de la Folatière						FAVORABLE La couverture de la véranda, sur le principe, pourra être de couleur tuile.		
Création d'ouvertures en façade – Rue des Terreaux						FAVORABLE : Sur la rue des Terreaux, la modification de la devanture en implantant une porte vitrée. DEFAVORABLE : ouverture de fenêtres sur la façade nord/est donnant sur les locaux de la mairie annexe (Droit de vue).		
Plan Local D'Urbanisme et Annexes						La mise en œuvre de la Taxe d'Aménagement majorée pour les zones Ub et Ua nécessite d'être accompagnée pour le montage juridique et technique de ce dossier. Une consultation a été organisée auprès de 3 sociétés, la SARL E.F.U., le cabinet Deygas-Perrachon & Bes et Urbamo. L'accompagnement juridique et technique proposé par la société E.F.U répond le mieux aux attentes de la collectivité (Réunions en Mairie, visite sur le terrain...). La société E.F.U est retenue pour l'assistance juridique et technique lors de la procédure de la taxe d'aménagement majorée.		

Taxe D'Aménagement Majorée Accompagnée Technique et Juridique

Le développement urbain constaté sur la zone Ub exige de réfléchir à l'organisation de l'alignement par rapport au domaine public. Pour cela, il convient de réaliser un plan d'alignement sur l'ensemble des la zone qui délimite l'emprise du domaine public par rapport aux limites privatives. La commission d'urbanisme valide le lancement d'une consultation de géomètres afin de réaliser ce plan d'alignement.

VIII. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE-BÂTIMENTS DU 1^{ER} OCTOBRE 2013 (MR PELLETIER)

Complexe sportif du Turet – problème avec les plaquettes bois

La Communauté de Commune du Pays de Gex fournit depuis 3 ans les 300 MAP (m³ apparent) de bois plaquette pour la chaufferie bois du CTM. Le prix livré est de 40€TTC le MAP.

La CCPG ne sera peut-être pas en capacité de fournir les plaquettes forestières en quantité suffisante pour satisfaire aux besoins de l'hiver 2013/2014 pour alimenter la chaufferie bois du Turet. Le site de production est à Prévessin-Moëns et le stock est limité. Selon les dernières informations, la quantité disponible serait de 800MAP (m³ apparent) ou de 1100MAP si la chaudière bois de Chézery ne fait pas de demandes. Ce chiffre est nettement en dessous des 1 770MAP qu'il semblait encore possible de livrer en mars 2012.

Les services sollicitent l'avis de la Commission avant de lancer une consultation pour l'achat 1 000MAP de plaquettes forestières pour l'hiver 2013/2014. Plusieurs fournisseurs sont recensés :

- Forêt Bois Energie
- Héritier Bois
- Bétemps
- Combustible bois énergie
- Dupraz
- NP Forest
- EURL Bois du col
- ONF Energie

La CCPG souhaite installer une plate forme et un site de stockage sous hangar à Gex zone artisanale de l'Aiglette. Les négociations sont en cours pour des échanges de parcelles afin de constituer un tènement de 2 500m² nécessaire pour cette activité.

Elimination des cendres du foyer de la chaudière bois : pour information, la Commune a demandé à la chambre d'agriculture de l'Ain un devis pour préparer un plan d'épandage agricole sur le territoire de la Commune. 25 tonnes par an environ.

Avis de la Commission : la commission émet un avis favorable pour que soit lancée une consultation pour acquérir des plaquettes forestières dans le cas où la CCPG ne pourrait plus fournir. La Commission demande que les négociations pour les échanges de terrains dans la zone de l'Aiglette, afin de constituer un tènement propice à la construction d'une aire de stockage des grumes et d'un hangar de stockage du bois plaquette, soient accélérées.

Mise en service du réseau de chaleur

Le réseau de chaleur entre la chaufferie bois gaz du Turet et la crèche intercommunale, en passant par la piscine est quasiment terminé. Les travaux ont été réalisés par les Entreprises Desbiolles pour les terrassements et Servignat pour la partie canalisation acier calorifugée sous le contrôle du Cabinet d'Etude BETEREM ; le montant des travaux des tranches fermes est de 232 097.67€TTC. Les essais d'étanchéité sont concluants. La mise en service du réseau de chaleur est prévue pour la semaine du 7 au 11 octobre. DALKIA qui entretient l'ensemble des chaudières gaz et fuel de la Commune suivra cette opération. Il a été décidé de ne pas déposer encore les deux chaudières de la piscine tant que le fonctionnement de l'ensemble du dispositif n'est pas validé. La CCPG ne déposera pas sa chaudière 68Kw de la crèche.

Les calories seront produites à partir des chaudières gaz et de la chaufferie bois. Nous risquons d'avoir des consommations relativement importantes de bois et de gaz pendant cette phase d'essai car les chaudières seront poussées pour tester les mises en services en cascades.

Le site est visitable.

La commission prend connaissance de cette information.

Eglise ; travaux extérieurs sur pinacles et arcs boutants sur façade Nord et pignon Est

Au budget 2013, le programme 222004 prévoit des travaux sur les pierres en bas de toiture de l'Eglise pour un montant TTC de 10 166.00€TTC. Un diagnostic précis a été réalisé au moyen d'une nacelle de 20 ml le mardi 3 septembre, par l'architecte ALEP et un représentant de l'Entreprise DESMARS en charge des travaux.

Le devis des travaux à réaliser à été revu à la hausse de 2 021.24€TTC soit 12 187.24€TTC car les travaux à réaliser sont plus importants qu'initialement prévus. Le devis prévoit « nettoyage complet des arcs boutants et salissures du pignon Est, gommage. Reprise des joints ponctuels et reprise des têtes de pinacles. Locations de nacelles et nettoyage en fin de chantier ». 2 000€ seront à inscrire en DM pour solder cette opération.

Pour information, suite à l'incendie d'une voiture sur la face Sud-Est de l'Eglise, les devis ont été adressés aux compagnies d'assurances et les expertises sont en cours (20 aout)... le devis de l'Entreprise DESMARS est de 12 063.80€TTC pour des remplacements de pierres brûlées et des reprises d'enduits.

Avis favorable de la Commission.

Point d'avancement sur les chantiers en cours

École de Parozet : extension

Le projet de la Commune est d'agrandir d'une superficie de 1 800 m² le groupe scolaire pour obtenir

- Une école maternelle de 8 classes, soit 3 classes supplémentaires
- Une école élémentaire de 10 classes soit 4 classes supplémentaires
- Un centre de loisirs et une garderie périscolaire agrandis
- Une restauration agrandie ; service SELF
- Un logement de fonction (à confirmer)

Le groupe scolaire existant a une surface de 3 007 m². L'objectif est de retenir l'architecte mi-2014 pour livrer le programme en septembre 2016. Le bureau ACS de Macon a été retenu pour assister la Commune du début à la fin pour un montant de 54 238.60 € TTC.

Le bureau ACS se présentera aux Élus le 7 octobre prochain en début de Conseil Municipal.

Le budget prévisionnel est de 4 000 000.00 € TTC hors foncier.

Les plans dwg des abords de l'école ont été demandés par les ST à Roynette, Rubini et Ducret Gros. Ce dernier a adressé un plan dwg transmis à ACS. Le cabinet Roynette ne dispose pas de plans ; en attente pour Rubini.

Un devis de 5700€HT pour le relevé topo de l'ensemble du groupe scolaire (saisie des plans existants et remis et relevés complémentaires) et de 3300€HT pour l'ensemble des façades nous est transmis par IBS à la demande de ACS. Ce plan est nécessaire pour le déroulement de l'étude.

Avis de la Commission : avis favorable de la Commission pour un relevé topographique des bâtiments et des abords après consultation de 3 devis.
--

Extension Mairie

Les travaux seront terminés en fin d'année.

Promenade du Journans tranche 3

La promenade du Journans sera prolongée d'environ 2 km entre le chemin de la Poudrière et la route de Mury. L'entreprise SAEV a été retenue pour un montant de 331 000 € TTC. Les travaux forestiers débuteront dès le mois d'octobre pour se terminer au printemps 2014. Le programme prévoit un parcours sportif sur 1 000 ml et 10 postes équipés d'agrès. Une consultation est en cours pour le lot abattage/ débroussaillage infructueux ; le retour des offres se fera le 10 octobre.

Passage de l'abondance, chenaillette et place du château

Chantier terminé fin octobre

Carrefour à feux de Gex-la-Ville

Chantier terminé fin octobre

Extension de la bibliothèque

Chantier terminé à 95%

Vidéosurveillance

Les travaux de mise en service de 5 caméras entre la place du Pont et l'école des Vertes Campagnes sont en cours. 1 caméra a été installée au cimetière et 1 devant l'Espace Perdtemps. Le montant de cette opération est de 115 000.00€ TTC le 1^{er} octobre à 10h00 Monsieur Hudelot, gendarme à Bourg est venu en Mairie pour instruire le dossier de demande de subvention des 5 caméras de la rue F Blanchard, du cimetière et de l'espace Perdtemps.

Les subventions sont en diminution : 70 M€ en 2012 contre 20 M€ en 2013 pour l'ensemble du territoire. Décisions par le ministère en charge. Les ZSP sont prioritaires...en attente d'une décision d'attribution ou de refus.

RD 1005

Les travaux de création du rond point de 18 mètres de la RD 1005 et l'ouverture de la rue de Château Gagneur sont presque terminés. Il reste à réaliser la tranche conditionnelle au droit des entrées des programmes Vinci et Nexity. Ces travaux seront réalisés au printemps 2014, ce qui permettra de solder cette opération.

Avis de la Commission : la Commission demande que le replat en sortie du rond point de la RD 1005 en direction du col de la Faucille soit redressé. Cette réserve est inscrite par EGIS au PV des OPR (opérations préalables à la réception) précise les services.

Rénovation du parcours historique

De nombreux supports du parcours historique sont abimés. La Commune a demandé à une Entreprise spécialisée de numériser (reprise des textes, scan des images) l'ensemble des textes et graphiques pour un montant de 9 113.52 € TTC. Un devis est en attente pour compléter le parcours historique et remettre en état la partie existante.

Point sur les travaux 2014

Le programme travaux 2014 a été présenté en commission le 18 septembre 2013. La prochaine commission finance est le 9 octobre.

Questions diverses

Complexe sportif du Turet

Bref point d'avancement sur le chantier du Turet

Chaufferie biomasse

En cours de montage

Réseau de chaleur

Equipement des sous stations en cours crèche et piscine ; vu avec dalkia sur place.

Le réseau de chaleur est posé

Attention, une prestation non prévue au cahier des charges, la connexion du réseau de chaleur entre la chaufferie bois et la chaufferie gaz...le devis est de 8 358.84€ TTC ; en cours d'analyse par BETEREM. Le devis remis par Desbiolles et Servignat est très peu détaillé...

Partie extension du Turet :

Les parkings seront terminés courant octobre

Les réseaux à l'arrière du gymnase ont été posés et remblayés

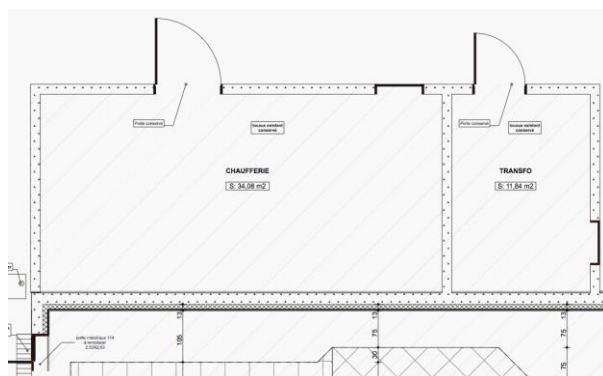
Partie réhabilitation :

Retard important

L'OPC prévoit la date de livraison fin octobre 2013 ; ce qui ne parait pas possible !

Points évoqués :

1- Le local chaufferie du gymnase du Turet ne sera plus utilisé. La chaudière gaz qui se trouve à l'intérieur sera peut être utilisée à la visitation ? A valider par DALKIA qui fournira un devis...les marchés Turet ne parlent pas de ce local. Les services proposent de le rendre disponible pour stockage. La dépose des matériels peut être faite par les ST mais toutes les déconnexions, rebouchage des réservations doivent être pris en charge dans le cadre du chantier ; problème de responsabilité...



Avis de la Commission : la Commission demande que les devis soient produits pour que ce local soit libre et propre en fin d'opération.

2-Gallia transmet à Coste architecture un devis P13093924 de 1 734.20€TTC pour un encoffrement autour d'une gaine dans la salle de sport et d'une dalle de couverture avec goutte d'eau périphérique ; deux prestations non prévues au marché

3-Devis de Gallia à Coste pour 10 333.44€TTC PI 13093922 pour une 4 carottage ; en cours d'analyse par le Moe...

4-soucis importants avec ACOUSTISOL lot 7A ; cloisons doublages et faux plafond ; délais non respectés...intervention autre Entreprise cette semaine

Avis de la Commission pour les points 2 à 4 : en attente de l'analyse de la maitrise d'œuvre.

5-devis DUMONT sécurité incendie de l'extension Turet à faire pour la commission de sécurité pour 2 109.00TTC

La commission prend connaissance de cette information.

Ecole Perdtemps ; lancement de la phase étude

L'architecte est retenu pour créer une classe et une salle de lecture dans l'appartement vide du deuxième étage et la mise en accessibilité aux handicapés de l'ensemble du groupe scolaire. Il s'agit de l'atelier du Triangle de Macon qui est venu faire une visite des lieux le 16 septembre 2013. Les travaux sont prévus en 2014 pour un cout global de 532 000 TTC. L'objectif est de commencer dès le début 2014 les travaux dans l'appartement et de préparer les travaux de mise en accessibilité pour une réalisation au cours de l'été 2014.

Il est convenu avec le cabinet d'Architecte qu'une réunion de présentation du planning ait lieu avant la fin du mois d'octobre à la Commune et aux directions des écoles maternelle et élémentaire.

Pour information, le coordonateur SPS est en cours de consultation pour assister la commune en phase conception et réalisation. Un contrôleur technique sera retenu dès que ses missions seront biens précisées par l'Atelier du Triangle.

Avis de la Commission : favorable
--

Déneigement 2014

Deux équipes seront mobilisées pour la viabilité hivernale 2013/2014 à partir du 18 novembre.

Equipe 1 : Albert GALOYER (responsable), 4 chauffeurs PL (Pascal ROSSERO, Jean Michel DUCHENE, Fabrice ARNAUD, Yoann GIRARDIN), 2 chauffeurs micro tracteurs (Jean Charles CHAVENEAUD, Yves MAISTRET), 4 personnels à pieds (Estelle GROS, Saïd GASMI, Abdelkader CHATTOUT, Patrice NOUET)

Equipe 2 : Thierry GIRARDIN (responsable), 4 chauffeurs PL (Patrick BOURBON, Eric GALHAC, Xavier GUILLAUMARD, un poste à pouvoir), 2 chauffeurs micro tracteurs (Christophe GRANDBARBE, Sylvain DUPREZ), 4 personnels à pieds (Fernando RIBIERO, Guy GOUDARD, Belaid BAJJAOU, Jean Louis MARCHAND)

Le parc matériel est en progrès. Nous avons fait l'acquisition en 2013 :

- d'un nouveau tracteur plus puissant (150 CH) équipé d'une lame étrave ce qui devrait améliorer le résultat sur le circuit « haut » de la Commune.
- D'un micro tracteur pour le centre ville

En revanche, nous avons encore 2 Unimogs anciens (1984 et 1987) avec des risques de panne non nuls. Le budget 2014 prévoit l'acquisition d'un camion puissant en remplacement de ces deux véhicules...

Les objectifs sont les suivants :

- la ville comprend 4 secteurs pour les voiries communales. Chaque tournée représente un temps de travail de 4 heures en condition normale (moins de 20cm de neige). L'objectif est de permettre une circulation minimum de 6h à 20h sur les voiries communales et de rendre la totalité des voiries « au noir » 48h après la dernière chute de neige.
- Le centre ville fait l'objet d'un dispositif plus soutenu avec l'évacuation si nécessaire de la neige (en cas de forte chute de neige).
- Les écoles sont dégagées avant les heures d'ouverture par les équipes à pieds et motorisées.

- le réseau trottoirs est divisé en 2 secteurs couvrant un circuit de 6 heures, l'objectif est de permettre une circulation piétonne dans le centre ville de 7h à 20h et de 10h à 18h dans les autres quartiers. Le retour « au noir » est prévu dans les 48 heures après la dernière chute de neige.

Limite des moyens de la commune :

- Déneigement : la limite des moyens communaux se situe à 60 cm de neige, la ville ne disposant pas de moyen de chargement suffisant (chargeur et « gros porteur ») ; recours alors aux Entreprises extérieures...
- Verglas : la limite des moyens se situe à -8°C car le sel ne fait plus effet à partir de cette température. Au delà, saumure...

La Commission prend connaissance de cette information

Eaux pluviales en traversée du Jardin de Parozet

Un programme important de pose d'un collecteur pluvial aura lieu en 2014 entre la rue du creux du Loup et l'Oudar route de Vesancy. Une canalisation de diamètre 1000 puis 1200 mm sera posée sur un linéaire d'environ 800 ml en passant au travers de l'opération de construction privée en cours « Les jardins de Parozet » conformément aux attentes du schéma directeur des eaux pluviales de la Commune mis à jour en 2011/2012. L'objectif est de transférer les eaux vers l'Oudar et non vers le secteur du camping. Le coût de cette opération est évalué à 640 000 € HT de travaux par le cabinet Hydrétude.

Au budget 2013 est inscrite la somme de 150 000€TTC au programme 172 167 pour réaliser une partie seulement du programme global : depuis le rue des Usiniers jusqu'à l'école de Parozet. La mission en cours avec le Cabinet Hydrétude est d'un montant de 14 117.39TTC pour une mission complète de Maîtrise d'œuvre.

Il est nécessaire d'abaisser le fil d'eau de la canalisation de transfert, ce qui impose de réaliser l'opération dans sa globalité, du point bas vers le point haut. Afin de lancer la phase travaux dès le printemps 2014, il convient d'établir un contrat de Maîtrise d'œuvre avec un cabinet d'Etudes. Les services proposent d'étudier la possibilité d'établir un avenant au contrat actuel avec Hydrétude pour réaliser non plus une mission d'infrastructure complète (EP AVP PRO DCE DET AOR) sur une partie du tracé mais seulement une mission de maîtrise d'œuvre infrastructure partielle (EP AVP PRO) sur la totalité du programme, puis de consulter sur la base du PRO pour la mission DCE, DET et AOR. Cette disposition permettrait de lancer tout de suite la phase étude sur l'ensemble et de solliciter les autorisations de passage dans les délais.

Avis de la Commission : favorable

PUP des Contamines

Au mois de novembre 2014, le PUP (Projet Urbain Partenarial), contrat entre la Commune et l'aménageur Pitance prévoit que la Commune « aura mis à disposition un accès provisoire Sud réalisé en tout venant afin de rendre accessible le chantier ».

Le contrat prévoit que l'aménageur verse dès février 2014 à la Commune la somme de 480 000€HT, ce qui correspond à la totalité des travaux : accès aval et accès amont.

Les travaux d'aménagement d'une « bulle de vente » ont déjà été effectués sur l'entrée de la parcelle. Les contacts seront pris par les services avec le maître d'ouvrage et son bureau d'étude VRD pour valider l'accès sud à la parcelle.

Avis de la Commission : favorable

Vertes campagnes mur ; opération 172 157

La création d'un trottoir entre le parking du supermarché des Vertes Campagnes et l'école a commencé. Les arbres ont été abattus et seront replantés. Les travaux seront réalisés par l'Entreprise Desbiolles pour un montant de 47 463.38 €TTC devis du 29 mars 2012.

Des travaux sont en moins values :

- les bordures pourront être conservées pour un montant de 3 000.00€TTC
- janolène, cablette, socles et fouilles pour éclairage public pour 3 000.00€TTC

Des travaux sont en plus value :

- Plantation d'arbres pour environ 2 000.00€ en cours de chiffrage
- Dépose d'un escalier côté école des vertes campagnes
- Dépose de cheminements béton épaisseur 10 cm sur environ 15 m2
- Les marquages au sol pour un montant évalué par les ST à 1000€TTC
- Clôture demandée par la copropriété à l'arrière des bacs de tri pour 3 000.00TTC environ (devis en attente)

Pour l'éclairage public, les services proposent de ne rien installer pour le moment et de voir courant 2014 si l'équipement est nécessaire.

Avis de la Commission : favorable

Emplacements réservés au PLU. Evaluation par le service des Domaines

Trottoir Pitegny Chauvilly

Au budget 2014 est proposé la réalisation d'une piste cyclable entre le pont sur l'Oudar au lotissement des Givrines route de Pitegny et le stade de Chauvilly. Au PLU est inscrit un emplacement réservé N°14 qui ER14 pour un trottoir, une piste cyclable. Le service des domaines va être interrogé pour évaluer le prix des 2 parcelles attenantes à la route de Pitegny.

Trottoir rue de la Folatière

Au budget 2014 est proposée la création d'un trottoir de 1.40 ml adossé au mur de l'hôpital de Tougin entre la place publique et le pont SNCF. Les services vont prendre contact avec un géomètre pour fixer les limites de propriétés dans un premier temps puis solliciter le service des domaines le cas échéant.

Avis de la Commission : favorable

Travaux EIFFAGE rue du Commerce

Un devis a été demandé à l'Entreprise EIFFAGE pour réparer le dos d'âne en pavés de la Visitation rue du commerce. Au cours de cette intervention à programmer un lundi, il a été demandé à EIFFAGE de chiffrer la réparation de 4 avaloirs entre le passage de l'abondance et la rue Leone de Joinville et l'amélioration d'une place de parking voiture devant la boulangerie. Les travaux sont à réaliser courant octobre.

Avis de la Commission : favorable

Retard des travaux de réfection de la voie et des trottoirs rue Francis Blanchard Tranche 2 (hôtel des Nations).

Les travaux pour solder la tranche 2, soit, la pose de bordures, la création d'espaces verts et enrobés de part et d'autres de l'ancien hôtel des Nations ne pourront être réalisés qu'à partir du moment où le programme Les Balcons du Mont Blanc 103 logements aura terminé ses raccordements aux réseaux eau, assainissement, pluvial, gaz, électricité et téléphone.

Les travaux d'électricité sont plus complexes qu'initialement prévus. ERDF doit installer un poste transformateur en coupure avec deux jonctions de câbles à proximité du rond point des vertes campagnes. Les travaux seront effectués au mieux début novembre.

Un rendez vous sera organisé sur place avec ERDF et l'Entreprise pour étudier ce qui pourrait être organisé en coordination pour limiter la durée et n'avoir plus qu'à réaliser le tapis d'enrobés...

La commission prend connaissance de cette information

Fin des travaux de la rue Francis Blanchard tranche 3

Les travaux de la tranche 3 de l'avenue Francis Blanchard sont presque terminés entre le rond point du Pré – Bailly et la Place du Pont. L'ancienne épicerie Mireille a été démolie et une placette pavée sera réalisée en octobre/novembre en même temps que les aménagements prévus devant l'ancien hôtel Belvédère. La copropriété du Belvédère doit autoriser les travaux après son assemblée générale du 15 octobre 2013.

Les travaux suivants sont à réaliser :

- Allongement du mur en gabion côté vertes campagnes sur 8 ml de long ; devis en attente
- Pose de barrières type S8 sur 12 ml avec un muret pour supporter le dispositif ; chiffrage en cours
- Plantation des chênes sur le talus ouest
- Engazonnement du talus ouest pour 2 240€HT (cf. commission août)
- Peintures et pavés résine

L'objectif est de clore ce dossier fin novembre. Les surcoûts seront présentés en groupe suivi de travaux le jeudi 3 octobre.

Avis de la Commission : favorable

Monsieur le Maire souhaite qu'une piste cyclable soit matérialisée entre le rond point du Pré Bailly et la place du Pont. La chaussée en enrobé ne mesure plus que 5.50 m. Le trottoir le plus large est le trottoir ouest qui serait donc le plus adapté pour recevoir un cheminement mixte piéton-vélo avec une vitesse limitée et un marquage au sol adapté. Les services demandent à la Commission son avis sur ce cheminement. Comment empêcher les voitures de monter sur le trottoir ? Les potelets sont-ils le bon dispositif (danger pour les vélos) ? Contraintes de déneigement, demandes particulières de chaque riverain...

La commission demande que le dossier soit réétudié

Commande mobilier extension Mairie

Le marché pour le mobilier extension Mairie est en cours de consultation pour équiper les 11 bureaux du mobilier de base. Bureau, 2 armoires, 1 fauteuil et 2 chaises. La salle de réunion sera équipée d'une table rectangulaire avec 2 demi-lunes de part et d'autres et de chaises. Livraison demandée le 10 décembre avec montage du mobilier par le prestataire.

Avis de la Commission : favorable

Mairie éclairage par plots et barrières

Le parvis de la Mairie est très surélevé par rapport à la route. Il faut sécuriser les montées et descentes. Les services techniques installeront des potelets URBINO. Un devis a été remis par SALENDRE pour installer 5 plots sur la bordure de trottoir pour surligner la hauteur de la marche ; le montant est de 4449.12TTC ; durée de vie des batteries est de 5 ans. Cette somme n'est pas prévue au budget des travaux. A proposer en DM.

Avis de la Commission : la commission demande que des devis soient demandés à d'autres fournisseurs pour les plots de balisage LED solaires.

Edf info

EDF est le fournisseur d'électricité de la Commune. Un représentant du fournisseur, Monsieur ELBAZ est venu remettre son rapport annuel des consommations d'énergie électrique de la Commune pour l'année 2013.

La fin du tarif réglementé est programmée pour le 31/12/2015

Il faut prévoir des augmentations de 30% de l'énergie électrique d'ici 2015. Impact du CSPE pour 11 000€TTC sur un an.

Une commune comme Gex n'est pas un gros consommateur d'énergie électrique pour EDF ; c'est 1.5 supermarché...283 147.00€TTC en 2012 pour 2 267 993kwh soit 0.1248€ le kwh contre 269 694.83€TTC en 2011 pour 2 312 780 kwh soit 0.1166€ le kwh (+6.56%)

L'éclairage public représente 55% de nos consommations en kwh et 31% du cout.

La commune dispose de

- 67 tarifs bleus ep
- 43 tarifs bleus bâtiment
- 7 tarifs jaunes
- 3 tarifs verts

Analyse par type de contrats suivant les feuillets de gestion

Tarifs bleus 110

30 contrats d'éclairage public sont à corriger pour que l'abonnement soit au plus juste par rapport au besoin de puissance. Un courrier LRAR a été adressé à SALENDRE pour que les données puissance en sortie de chacune des armoires concernées soient adressées à la commune. La puissance peut être précisée à 100W près.

Tarifs verts 3

Coût moyen 5 à 7 cts normalement

La Commune paye souvent plus cher que ce cout optimal car nous avons des équipements qui demandent de fortes puissances pendant peu de temps ; espace Perdtemps par exemple.

Pour le complexe sportif du Turet, nous aurons certainement intérêt à demander plus de puissance en raison de l'agrandissement du site, mais il est trop tôt pour en être sur. Il est proposé d'attendre un an.

Tarifs jaune 7

Cout moyen 8 à 10 cts normalement

Nos équipements TJ sont dans une fourchette normale de cout. Sauf Chauvilly avec 1 100heures d'éclairage qui revient relativement cher, comme tous les stades...

Le rapport est à disposition.

La commission prend connaissance de cette information

Demande bois granule installation

La société PELLETS DRIVE souhaite s'implanter sur la zone de l'Aiglette pour distribuer H24 des granules de bois.

La commission demande qu'une réponse négative soit adressée ;

Bacs ECOLLECT

Remplacement ce jour de la Trémie qui était hors service Place de l'Appétit ;

Place de l'appétit : tous les bacs sont dorénavant dédiés aux ordures ménagères. Un container verre et un container papier sur roulette sont positionnés aux abords

Place de l'église : 4 bacs dédiés au OM, 1 bac dédié aux plastics /alu et 1 bac dédié aux cartons. Un bac verre sur roulettes est positionné aux abords.

Il semble que les bacs ECOLLECT peuvent être équipés de puces ... ; en attente d'une proposition écrite.

La Commission demande qu'une information soit faite aux riverains et que le comptage des déchets collectés soit effectué pour un suivi hebdomadaire.

Consultation à lancer

Achat plaquette forestière

Prochaine commission d'attribution le 10 octobre à 13h30 :

- Achat des machines d'entretien du Turet
- Parois opaques de l'espace Perdtemps
- Entretien espaces verts
- Mobilier extension mairie

Prochaine commission d'attribution le 17 octobre à 13h30 :

- Promenade du Journans abattage des arbres
 - Avenant hydrétudes
 - Contrôle technique Perdtemps
 - Désignation d'un Maitre d'œuvre pour les anciens ateliers municipaux ; rez de chaussée, accueil des familles et R+1 local associatif.
- **REMARQUES :**

Monsieur SICARD : « Les travaux du passage aux Vertes Campagnes ne sont pas très heureux, le grillage est très désagréable ! »

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'une question de sécurité, cet aménagement a été initié par les commerçants des Vertes Campagnes pour des raisons de responsabilité ».

IX. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FINANCES DU 09 OCTOBRE 2013 (MR PAOLI)

I. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

Au terme du recensement des besoins des services et des recettes de fonctionnement de la collectivité, le budget fonctionnement s'établirait à 13.442.000,00 € en 2014, 12.912.500,00 € en 2013, dont 2.046.472,00 € au titre du virement en section d'investissement et 600.000,00 € au titre des amortissements.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à 10.795.528,00 €, 10.286.050,00 € en 2013.

EVOLUTION DES RECETTES

Atténuation charges

Elles ont été sous-évaluées lors du BP 2013.

Nous avons, en effet, ajouté 60.000,00 € en DM (les encaissements à la mi-septembre s'élèvent à 147.000,00 €. Nous avons effectivement 4 absences de longue durée et 2 mi temps thérapeutiques de longue durée.

Produit des services : 868.000,00 € en 2014, 736.500,00 € prévus au BP 2013. En DM, nous avons ajouté 163.000,00 € pour les raisons suivantes :

- un certain nombre de produits 2012 n'avaient pas été rattachés.
- Augmentation des effectifs de la cantine : 79.346 repas servis en 2011, 87.958 en 2012 (92 000 sur l'année scolaire 2012/2013).
- Augmentation des places garderie 45.000 h en 2012 ; 36.115 h en 2011 (150 places à la rentrée 2013).
- Augmentation effectifs au CLSH :
 - Mercredi : 1.686 journées en 2011, 2012 : 2.242.
 - vacances : 2.896 journées en 2011, 4.214 en 2012.

IMPOTS ET TAXES

L'augmentation des bases en 2014 est estimée à 2 % pour TH, FB et CET.

En effet, l'augmentation estimée en 2013 lors du BP était présomptueuse (3 % pour la TH et FB). Nous avons dû réduire les montants prévus lors du BP en DM. L'augmentation des bases notifiées constatée a été de 1.91 % pour la TH et 2.19 % pour le FB.

Le budget 2014 sera proposé sans augmentation de taux :

taxe d'habitation	16.95%
taxe foncier bâti	14.43%
taxe foncier non bâti	94.29%
contribution économique territoriale	20.08%

Augmentation des produits de taxe sur électricité pour 2 raisons :

- augmentation des volumes liés à celle du nombre d'habitants
- augmentation de la taxe.

Droit de mutation maintenu à 500.000,00 €.

DOTATION ET PARTICIPATIONS

L'Etat entend retenir 1,5 milliards d'Euro en 2013 et 2014 sur les dotations aux collectivités. A ce jour, les répartitions entre les types de collectivité ne sont pas précisées. Au vu des éléments communiqués, nous avons estimé que la diminution de recettes représenterait 2.5 % de la DGF (1.917.000,00 € en 2013 : 50.000,00 € avait été rajoutés au BS).

Les autres dotations ont été maintenues à leur niveau 2013.

25.000,00 € ont été prévus pour la dotation recensement.

Pour la CFG nous avons prévus 2.800.000,00 € comme lors du BP 2013.

Les participations CAF sont en augmentation du fait des effectifs croissants au CLSH et à la garderie.

EVOLUTION DES DEPENSES

CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les principales évolutions concernent l'énergie en augmentation :

- Augmentation des surfaces (halle des sports)
- Augmentation des coûts unitaires.
- Saison de chauffe longue en 2012/2013 (les services se sont calés sur les consommations 2012/2013).

Baisse du montant des travaux d'entretien de voirie par rapport aux prévisions 2013.

Hausse des travaux d'entretien, équipements supplémentaires et travaux entreprises.

PERSONNEL

Le montant est impacté par :

- Organisation du recensement entre 75.000,00 € et 80.000,00 €.
- Recrutement d'un agent chargé de mission « rythmes scolaires » : 35.000,00 €.
- La réorganisation des services conduisant au recrutement de : 1 rédacteur, 1 technicien territorial, 2 adjoints administratifs, 1 agent de maîtrise, 1 adjoint technique : soit à peu près 220.000,00 €.
- Les recrutements récents de personnels relativement âgés ce qui conduit à des reprises de carrière.
- L'augmentation des cotisations retraites

Atténuation recettes :

- Taxe de séjour : assortie d'une recette équivalente.
- FNGIR.
- Fond de péréquation recettes fiscales dont nous avons rectifié le montant lors de la DM en septembre.

AUTRES CHARGES

- Prévision indemnités élus au taux maximum à compter d'avril
- Augmentation du contingent incendie depuis 2013 (nouvelles règles de calcul) et prise en charge de l'allocation de vétérance par la commune.
- Ouverture d'une enveloppe plus importante pour les subventions.

Charges financières

Prévision en baisse :

- Aucun emprunt réalisé en 2013.
- Diminution du capital à rembourser 11.678.806,00 € au 31/12/12 ; 10.741.119,35 € au 31/12/13. Il faut noter que l'emprunt revolving ne génère aucun frais puisqu'il a été remboursé le 25/9/2012. Par contre, il demeure dans la dette communale puis qu'il est nécessaire à l'équilibre budgétaire, il peut être remobilisé à tout moment. La trésorerie de la commune ne le nécessite pas actuellement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nous l'avons vu précédemment, nous disposons de 2.646.472,00 € provenant des recettes disponibles pour financer les investissements.

Nous pouvons tabler sur des recettes TVA de 700.000,00 € en fonction des travaux 2013 (au vu des réalisés à ce jour).

Pour la Taxe d'aménagement, nous ne disposons pas d'éléments de la part des services fiscaux qui liquident la taxe.

Dans le silence de cette administration, nous inscrirons 300.000,00 €. Ceci pose quand même des problèmes pour la prévision budgétaire. La DGIFP n'a communiqué aucune estimation des produits de la TA pour 2013 et 2014, cette taxe n'a d'ailleurs pas été mise en recouvrement à ce jour.

Dans le cadre de la convention PUP, nous recevrons, en 2014, selon l'échéancier arrêté en février : 480.000,00 € pour les accès, 680.600,00 € pour l'acquisition et l'aménagement de l'espace public, 104.000,00 € pour le raccordement électrique, 18.000,00 € pour le réseau eau pluviale et 200.000,00 € pour le réseau eau potable.

Le total des recettes disponibles pour le financement de l'investissement s'élève à 5.129.472,00 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La commission des finances a proposé d'inscrire pour le budget 2014 : 3.339.230,00 €.

Le remboursement de la dette en 2014 s'élèvera à 927.000,00 €.

Il faudra ajouter à ces investissements : 8.000,00 € pour l'acquisition de 2 photocopieurs : 1 pour l'école des vertes campagnes et 1 pour l'école Parozet et 80.000,00 € pour l'évolution du parc informatique et des logiciels notamment compta et RH.

En outre, la commune a signé une convention PUP avec la SLC PITANCE pour le secteur des contaminés (délibération du 15/7/2013)

Cette convention prévoit en 2014 :

- | | |
|--|----------------|
| ➤ Le commencement de la réalisation de l'accès : | 480.000,00 € |
| ➤ L'acquisition du terrain ER 7 et son aménagement : | 1.362.000,00 € |
| ➤ Le raccordement électrique : | 104.000,00 € |
| ➤ Le réseau eau pluviale : | 63.000,00 € |
| ➤ Le réseau eau potable : | 200.000,00 € |

Il est donc nécessaire d'inscrire ces travaux dès le début de l'exercice 2014, certains éléments étant livrables dès juin 2014 (accès pour partie, réseau pluvial et raccordement électrique). Nous supporterons la TVA sur ces travaux (1 377 000€TTC), 948 000€ pour l'acquisition des terrains, les 200 000€ pour le réseau eau potable étant une participation reversée à la CCPG n'ont aucun effet sur la situation financière de la commune

L'inscription sur ce programme en dépense s'élève à 2 325 000€, en recettes à 1 283 000€. (Les 200 000€ pour eau potable non compris en recettes et dépenses).

Le montant des investissements proposé est donc de : 6.563.230,00 €. (hors travaux collège 30 000€).

Il manque 1.433.758,00 € pour équilibrer la section d'investissement.

Proposition pour le financement

Nous pouvons solliciter les établissements financiers pour emprunter 1.350.000,00 €.

Cet emprunt ne servirait qu'à assurer l'équilibre budgétaire au moment du vote du BP. En effet, les excédents que nous constaterons lors du vote du CA seront largement supérieurs au montant ci-dessus pour au moins 2 raisons :

- Inscription en 2013 de 2.092.000,00 € pour l'école de Parozet, pour laquelle aucun engagement ne sera fait hors étude ACS d'ici le vote du CA.
- Méconnaissance des produits de la TA pour les raisons indiquées ci-dessus, ils seront supérieurs à nos prévisions prudentes en 2013 : 324.000,00 € (ce montant correspondant à la TLE généré avant la réforme de la taxe d'aménagement).

Les conditions d'emprunt sont certes moins rigides que les dernières années. Mais la souplesse dans la mobilisation des emprunts à un coût et n'est pas celle dont nous avons bénéficiée de 1998 à 2008. Donc, il vaut mieux éviter de s'engager dans des contrats d'emprunt pour financer l'inscription de projets non finalisés ou en état d'être lancés en réalisation, notre trésorerie étant largement suffisante actuellement pour satisfaire les besoins. La conséquence de ces emprunts prématurés étant l'augmentation de la dette et des frais financiers sans fondement.

Il ne faut pas perdre de vue qu'en l'état, un certain nombre de dossiers d'un montant conséquent dont l'inscription est envisagée au budget ne sont pas au niveau d'une phase de réalisation. Il s'agit de :

- Perdttemps pour : 482.000,00 €
- Réseau eaux pluviales à Parozet : 923.000,00 € (il faudra laisser 60.000,00 € pour étude MO et premières démarches)
- Acquisition des emplacements réservés bassin orage : 310.000,00 €

La proposition est donc de ne pas inscrire ces montants lors du BP ; ceci nous permettant de ne pas nous endetter alors qu'il est patent, en l'état, que nous pourrions inscrire ces travaux sans emprunt après adoption du CA.

Modification du montant de la commission du 18 septembre 2013

Dans les propositions de la commission du 18 septembre 2013, il y avait une inversion de montant entre la rue de l'Ovellas et les bacs de la rue de l'Horloge. De plus, le devis ayant été reçu pour ces derniers, nous pouvons ajuster le montant.

Bacs : 12.000 € au lieu de 45.000 €

Réfection de la rue de l'Ovellas : 45.000 € au lieu de 20.000 € (cette dépense devait être inscrite en fonctionnement).

Conclusion de la commission

Le budget 2014 sera équilibré.

La commune n'aura pas besoin de recourir à l'emprunt ; les taux communaux d'imposition seront maintenus.

Les projets concernant l'aménagement de l'école Perdttemps, la réalisation des réseaux d'eau à Parozet, l'acquisition des terrains en emplacement réservé pour la réalisation de bassins d'orage seront inscrits en DM en 2013 lors de la notification des recettes par l'Etat : fiscalité, taxe d'aménagement et le Département : CFG et la reprise des résultats 2013.

Il est souligné que ces trois opérations ne sont pas en état d'être réalisées actuellement. Pour les deux premières le DCE n'est pas abouti, pour la dernière les négociations ne sont pas engagées avec les propriétaires des terrains.

X. QUESTIONS DIVERSES

- ◆ Lecture des décisions :
 - ✓ Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec NORMA production dans le cadre de la saison culturelle 2013-2014,
 - ✓ Fourniture et pose de 10 panneaux polycarbonates pour l'espace Perdttemps,
 - ✓ Acquisition de matériels pour l'entretien du complexe sportif du Turet,
 - ✓ Avenant n° 3 – aménagement de la rue de Lyon phase III – entreprise EIFFAGE TP,
 - ✓ Contrat de prestations de services – archives communales,
 - ✓ Contrat de cession du droit de représentation de spectacle avec « Les Voix du Conte » dans le cadre du festival « P'tits Yeux Grand Ecran » 2013,
 - ✓ Attribution du logement de secours sis 62 rue de l'horloge à Mademoiselle GUMY Johanna.

La séance est levée à 20 h 00.

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXÉE AU
LUNDI 09 DECEMBRE 2013 A 18 H 30.**

Le Secrétaire de Séance,
Patrice DUNAND

Le Maire,
Gérard PAOLI